

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

CCAS DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2025-02-25-04  
Séance du mardi 25 février 2025

Date de convocation : mercredi 19 février 2025

L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

**PRÉSENTS** : Anne FABIANO CONTIGLIANI – Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET - Odette POINT – Eugène TURLET - Jean-Claude PERON - Denise SANGUINETTI - Monsieur DELOULE Patrick

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

- o Marie-Luce BERTRAND donne procuration à Madame Laurence RAVEROT

**ABSENTS** : Christian PRADIER - Mustapha SARIKAYA - Marylène CLARY - Carine MOUSTAUD - Catherine SOUZY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Claude PERON

**PRÉSENTS** : 9

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : 1

**ABSENTS** : 5

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Pouvoirs : 1

**Objet : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025**

---

**Rapporteur : Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les CCAS des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat d'orientation budgétaire (DOB), doit avoir lieu dans les dix semaines, comme prévu en M57, précédant le vote du budget et il doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs.

Enfin, il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2025 dont le contenu est annexé à la présente délibération,

Et après en avoir débattu, le Conseil d'Administration :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme  
je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance  
Jean-Claude PERON

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente  
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture  
001-260110051-20250225-2025-02-25-04-DE  
Date de réception préfecture : 26/02/2025